

# Tout ne peut pas être gratuit

**JEAN-PHILIPPE ACCART**

jpaccart@gmail.com

Chargé de recherche « Bibliothèque et Archives de la ville de Lausanne », Jean-Philippe Accart est également directeur des études (programme de master Alis) à l'université de Berne et à celle de Lausanne. Il est l'auteur de très nombreux articles et ouvrages, parmi lesquels : *Le métier de documentaliste*, (Éd. du Cercle de la librairie, 2003), et *Les services de référence, du présentiel au virtuel* (Éd. du Cercle de la librairie, 2008). Il a aussi dirigé l'ouvrage *Communiquer ! Les bibliothécaires, les décideurs et les journalistes* (Presses de l'Enssib, 2010). Il anime le site [www.jpaccart.ch](http://www.jpaccart.ch)

● Il a été demandé à chaque auteur de rassembler dans sa contribution l'ensemble des arguments à charge ou à décharge sur le sujet considéré. En l'occurrence, il convient de lire ce texte en regard de : « La gratuité, ça paye », p. 47-50.

N'est-ce pas donner une image faussée de la situation réelle que de faire croire – notamment aux jeunes générations – que tout est gratuit sur les réseaux de l'information numérique ? Qu'en est-il, parmi d'autres questionnements, du droit d'auteur ? Il est évident qu'il n'est pas question de remettre en cause ici les réseaux de l'information tels qu'ils existent et se développent actuellement, bien au contraire. Simplement, il est bon de rappeler quelques éléments que même certains professionnels semblent avoir oubliés, lancés comme ils le sont dans des combats très louables pour la « gratuité à tout prix » de l'information en général. Ce type de combat pose de nombreuses questions entre ce qui est gratuit (ou considéré comme tel) et payant : l'image des bibliothèques et des bibliothécaires s'en trouve elle-même bousculée, les usagers ne comprenant pas pourquoi tel ou tel service est payant (l'accès à un poste internet par exemple)<sup>1</sup> alors qu'ils se trouvent dans un service public.

Nos métiers ayant déjà du mal à être véritablement reconnus comme une profession en tant que telle (elle est souvent associée à du bénévolat ou à une profession pour laquelle aucun diplôme n'est nécessaire, qu'à la limite on exerce gratuitement), le fait d'offrir des services gratuits est-il le meilleur moyen de changer cette perception (« gratuit » signifiant souvent « n'ayant pas de valeur ») ?

Sur un autre terrain que celui des bibliothèques publiques, les services de documentation débattent depuis de nombreuses années sur la valeur ajoutée des services documentaires qu'ils proposent, et qui est réelle, l'infor-

mation étant devenue un bien économique. Quelle est leur argumentation ? Pourquoi cette différence entre le secteur public où se trouvent la majorité des bibliothèques et le secteur privé dans lequel s'exerce le plus souvent la fonction documentaire ? Doit-on y voir une divergence de conception d'accès à l'information au travers du prisme gratuit/payant ? Que nous disent les théoriciens de l'économie de l'information qui voient l'information comme un bien économique avant d'être un bien culturel ? Comment se positionne la lecture publique dans cet ensemble ?

## Une approche économique de l'information et des bibliothèques

Depuis quelques années, l'économie est entrée de plain-pied dans le monde des bibliothèques. Pour donner un exemple frappant, de nombreux projets en cours pour la restructuration de bibliothèques universitaires ressemblent à s'y méprendre à des projets d'entreprise mettant en avant des concepts jusque-là peu usités tels la rentabilité, les réductions d'effectifs, l'évaluation régulière des tâches<sup>2</sup>. Les bibliothèques ne semblent plus être des entités pérennes comme elles l'ont été jusqu'à maintenant, la crise économique est passée par là : les exemples récents, anglo-saxons et canadiens notamment, le démontrent. La situation en France est quelque peu différente, sauf pour certains services de documentation d'entreprise qui sont pénalisés et disparaissent purement et simplement car jugés non rentables.

1. De nombreuses bibliothèques offrent un temps gratuit d'accès à internet avant de le rendre payant.

2. C'est le cas notamment depuis deux ans à l'université de Genève, qui comprend huit bibliothèques réunies sous une seule entité.

Une approche économique de l'information permet de mettre en avant les enjeux qui lui sont liés. Il est possible d'en décliner trois :

- *Un enjeu stratégique* : une entreprise ou une institution, pour vivre et survivre, doit connaître ses partenaires et ses concurrents au niveau local, national et international. Les bibliothèques l'ont bien compris en développant réseaux et consortiums et ce, depuis des décennies. Les services de documentation exercent une veille attentive sur l'environnement de l'entreprise.

- *Un enjeu économique* : le secteur de l'information constitue une réserve de services et donc d'emplois. De nouveaux métiers se créent tels « community manager », « records manager », « knowledge manager », « web manager ». Des métiers plus classiques (bibliothécaire, documentaliste, archiviste) se rapprochent en même temps que des activités se complètent : musée et bibliothèque ou service de documentation ; archives et bibliothèque.

- *Un enjeu culturel* : l'information n'est pas neutre. Preuve en est la concentration de l'information scientifique et technique anglo-saxonne et germanique entre les mains de quelques grands éditeurs (Elsevier, Springer...). Le culturel et l'économique sont étroitement imbriqués, avec, de plus en plus, une prédominance de l'économique.

Le marché de l'information, à l'heure actuelle, correspond à une logique d'offre et de demande. Selon Fritz Machlup, économiste autrichien<sup>3</sup>, l'économie de l'information recouvre un champ complexe de concepts et d'intentions afin :

- d'optimiser le système de communication ;
- d'analyser le rapport coûts/bénéfices ;
- de fusionner la théorie de la décision, la recherche opérationnelle et la théorie des équipes.

On peut donc distinguer plusieurs types d'information :

- l'information ressource considérée généralement comme gratuite ;



Médiathèque Troisième Lieu de Thionville. © Cabinet Dominique Coulon et associés

- l'information stock : elle renvoie à la mémoire, au patrimoine. Elle se transforme en flux grâce aux nouvelles technologies ;

- l'information flux : elle permet l'échange grâce à des normes (SGML, XML...);

- l'information produit : elle devient produit grâce au développement des nouveaux supports ;

- l'information service : de produit, l'information devient service avec les notions de médiation, d'accompagnement, de servuction, de conseil ;

- l'information bien : diffusée, l'information appartient d'abord à son producteur-émetteur, puis à son (ses) récepteur(s) ;

- l'information processus : elle concerne la relation émetteur/récepteur.

Ces remarques de F. Machlup synthétisent assez bien le cycle de l'information, vue comme un « bien ».

## L'information, un « bien public »

Du point de vue citoyen, culturel, l'accès à l'information est considéré comme un dû. L'impôt public est souvent mis en avant, à juste titre (« je paye des impôts, donc... »). Les bibliothèques publiques s'efforcent de préserver la gratuité de leurs services, nonobstant maintes pressions. L'information, aide à la décision, de-

vient un bien économique, avec une valeur ajoutée par son traitement. Les documentalistes estiment alors justifiée l'application d'une tarification des services, sur la base de la valeur ajoutée que constitue recherche, sélection et traitement de l'information. Les chercheurs érigent en principe une libre circulation du savoir et des connaissances scientifiques : le développement des archives ouvertes en témoigne, mais ce sont souvent des fonds publics qui prennent le relais après les investissements privés. Ce sont la plupart du temps des bibliothécaires universitaires qui assurent la gestion des archives ouvertes, leurs salaires provenant de l'université, donc de fonds publics. Il n'y a donc rien de vraiment gratuit.

Où trouver le financement des services privés de documentation, ou des bibliothèques publiques ? Au moment où les coûts des équipements, des matériels, des locaux, du savoir-faire augmentent, la question se pose. Des arguments divers s'opposent ou se rejoignent, mais il est important de les exposer :

- En cas de crise, les services de documentation, qui absorbent une part non négligeable du budget de l'entreprise, survivent seulement grâce à l'application d'une tarification.

- Les utilisateurs de l'information sont des consommateurs de services et doivent prendre en charge une partie des coûts afférents.

3. Voir la bibliographie à la fin de l'article.

- Les apports venant de l'application d'une tarification par les services publics restent affectés à la seule amélioration des services en cause.

- Dans un souci d'égalité, l'accès à l'information est libre et gratuit. L'application d'une tarification crée des inégalités.

La question pragmatique du coût de l'information est essentielle à l'heure actuelle, et se pose à tout professionnel de l'information. Elle oblige à faire des choix, parfois drastiques.

En France, la question du financement des bibliothèques publiques ne se pose pas encore véritablement. Dans certains pays, comme les États-Unis, le Canada, les Pays-Bas, elle est posée. Une des réponses apportées par les bibliothécaires est le recours au mécénat privé, à des fondations ou à des individus prêts à financer des bibliothèques. Dans les universités, il est fait appel aux anciens étudiants (les alumni) qui peuvent accorder des sommes importantes. Trouver de l'argent justifie la création d'un poste dédié au mécénat pour la recherche de fonds privés ou en vue de la création de partenariats privé/public<sup>4</sup>.

## Gratuité, information et bibliothèques publiques

Depuis leur création, c'est-à-dire à la Révolution française avec la confiscation des biens du clergé et de la noblesse (« *les livres sont mis à la disposition de la Nation*<sup>5</sup> »), mais surtout depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques publiques<sup>6</sup> et les bibliothécaires ont à cœur le principe de la gratuité. Per-

sonne ne remet en cause ce principe en France en ce qui concerne le service public, même si un droit d'inscription assez modique peut être demandé aux citoyens dans certaines bibliothèques municipales et aux étudiants dans les bibliothèques universitaires.

Ce droit d'inscription est d'ailleurs très symbolique, il ne recouvre aucune réalité au vu du prix du livre acheté en librairie et des frais engendrés par son traitement en bibliothèque. Il scelle en fait un contrat moral entre l'établissement prêteur, la bibliothèque, et l'emprunteur, le lecteur. Ce dernier s'engage à restituer en bon état les documents empruntés. La question des amendes (en cas de retard, de document abîmé ou perdu) est plus délicate à régler, car elle met souvent les professionnels des bibliothèques dans une position difficile face à des lecteurs récalcitrants pour le remboursement ou le remplacement du document. Cependant, si le lecteur refuse de rembourser, il se verra interdit de prêt, ce qui finalement est une manière de lui faire comprendre que « tout ne peut pas être gratuit ». Certaines bibliothèques n'exigent d'ailleurs pas un remboursement intégral, mais plutôt un forfait. À côté des bibliothèques demandant un droit d'inscription payant pour pouvoir emprunter, d'autres délivrent une carte de lecteur gratuite, comme c'est le cas dans de nombreuses bibliothèques publiques en Suisse<sup>7</sup>.

Cependant, il faut apporter un bémol à cette apparente gratuité (réelle pour l'utilisation des locaux et des collections sur place ou à domicile), le prêt des films DVD ou Blu-ray et l'accès à internet étant généralement facturés, parfois de manière symbolique pour réguler le flux des utilisateurs. Autre bémol : les services mis à disposition (accès à des renseignements et conseils professionnels, espaces de travail et de consultation, accès à des informations spécialisées via les bases de données et les périodiques électroniques, lecture de la presse, écoute de musique, accès à des expositions...) qui ont l'apparence d'être des services allant de soi, mais qui ne le sont pas

toujours car ils ont besoin d'être financés d'une manière ou d'une autre.

Prenons notamment l'exemple de la documentation et des périodiques scientifiques dans les bibliothèques universitaires, qui représentent des parts de budget importantes. La plupart des utilisateurs (étudiants, mais aussi enseignants ou chercheurs) trouvent « normal » d'accéder à cette information spécialisée depuis le campus ou chez eux par accès contrôlé, et ne se posent pas la question de qui gère ces ressources, qui attribue une part essentielle de son budget à ces achats, qui gère les accès distants – c'est-à-dire les bibliothèques.

## Pourquoi une information payante ?

Sur le principe, la gratuité de l'information et son accès pour tous sont grandement préférables, et recommandés par la « Déclaration de principes et les lignes d'action » du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)<sup>8</sup>. Dans la réalité, plusieurs arguments militent en faveur d'une information payante, le premier étant qu'il n'existe pas d'information gratuite, celle-ci est une illusion. À l'origine de toute information, il y a un auteur, puis un canal de diffusion et ensuite des récepteurs. La production-diffusion d'information repose donc sur une production intellectuelle à l'origine, puis sur une infrastructure, souvent transparente aux yeux des usagers, mais qui n'est pas gratuite. Le moteur de recherche Google stocke dans ses serveurs des milliards d'informations, accessibles au travers d'une interface simplissime représentée par un champ à remplir. Google, mais aussi les autres moteurs de recherche, sont attractifs car ils ne coûtent rien à la collectivité, contrairement aux bibliothèques. Ils évoluent de manière permanente, autre source d'attractivité, et l'utilisateur finit par être dépendant des moteurs de recherche, qui fournissent un service gratuit sans obligation. La facilité d'interro-

4. Voir : Jean-Philippe Accart, « Une bibliothèque est aussi un lieu physique. La rénovation de la Bibliothèque de la Faculté des Sciences à l'Université de Genève », *Argus*, vol. 39, n° 3, hiver 2011, p. 31-34.

En Suisse, un partenariat important a été signé pour la numérisation de la presse suisse romande entre le journal *Le Temps* et la Bibliothèque nationale suisse.

5. *Le métier de bibliothécaire*, Association des bibliothécaires de France, sous la direction d'Yves Alix, Éd. du Cercle de la librairie, 2010, p. 45.

6. Le vocable « bibliothèques publiques » recouvre tous types de bibliothèques du secteur public, et inclut par conséquent la lecture publique.

7. Notamment à la Bibliothèque nationale suisse à Berne ou dans certaines bibliothèques cantonales comme la médiathèque Valais.

8. [www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.html](http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.html)

gation est si grande qu'elle est perçue comme étant évidente par le plus grand nombre et finalement... gratuite. Rien n'est plus faux, Google se rémunérant sur la publicité qui apparaît lorsque les résultats à une requête sont listés. Le réseau social Facebook procède de même en croisant les différentes données personnelles enregistrées dans un profil. Le summum est atteint puisque ces sociétés sont cotées en bourse avec des capitalisations de quelques milliards de dollars<sup>9</sup>... Il y a donc, quelque part, toujours quelqu'un qui paye, à un bout ou un autre de la chaîne d'information.

Du point de vue des documentalistes, la question de l'information ou des services payants ne se pose plus. Elle est intégrée depuis plusieurs dizaines d'années comme un fait avéré. Travaillant sur l'actualité, pratiquant la veille et utilisant pour cela des outils sophistiqués telles les bases de données professionnelles, ils aident à la prise de décision dans les entreprises. L'information gratuite est utilisée, mais est moins valorisée que l'information payante car :

- le payant est vu comme apportant une garantie de sérieux, par exemple pour la validation des informations fournies, ou la formalisation des processus de mise en œuvre d'un service ;
- le payant est une garantie de «service après-vente», le fournisseur d'information – en l'occurrence le documentaliste – est responsable de ce qu'il délivre ;
- le payant peut être pris comme un mode de financement « orthodoxe » par rapport à d'autres modes de financement « non orthodoxes » tels que la publicité ou une capitalisation boursière ;
- le payant comme le prix à payer pour une information ou un service délivré du « divertissement » et ne faisant pas du consommateur et de ses habitudes le produit.

Des informations auparavant difficiles à obtenir car non diffusées, telle la littérature grise (rapports, rapports d'activités, mémoires, thèses, bre-

vets), sont désormais accessibles plus facilement sur les réseaux de l'information, car elles sont numérisées. Il reste cependant quelques créneaux où l'information est payante : il s'agit de l'information financière ou de celle concernant les normes.

## Internet, le numérique et les modèles économiques : des questions encore posées

Avec le développement d'internet, des réseaux sociaux, des moteurs de recherche, l'information a pris une nouvelle dimension : elle est produite, diffusée, reproduite à l'infini, et ce, gratuitement. Les anciens modèles économiques sont bousculés, que ce soit au niveau de l'édition scientifique, de la presse ou du livre. Il faut donc inventer de nouveaux modèles. Le culte de la gratuité est dorénavant ancré dans les mentalités, mais une question reste entière : comment rémunérer les créateurs, les auteurs ?

Internet a, d'une certaine manière, pris la place des bibliothèques qui offrent l'information quasi gratuitement également, mais avec un impact beaucoup moins fort. Internet a pénétré le mode de vie de tout un chacun, il est devenu un élément indispensable, incontournable de la vie professionnelle et de la vie privée : école, université, entreprise, administration, sont maintenant accompagnés de termes tels que : e-learning, e-gouvernance, e-administration... Internet et le numérique posent donc la question du rôle des bibliothèques à l'heure actuelle. Quelle place doit leur être donnée dans cet environnement numérique ?

De nombreuses autres questions restent posées. Cependant, il est assez clair, à la fin de ce panorama en composition entre « information gratuite/ information payante », que les acteurs ne sont plus les mêmes, qu'ils interviennent différemment dans la chaîne de production de l'information numérique. Nul doute que cette situation va évoluer avant de trouver un réel équilibre et de contrer cette phrase : « *Tout ne peut pas être gratuit.* » ●

## Bibliographie

- Jean-Philippe ACCART et Alexis RIVIER, *Mémento de l'information numérique*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2012, conclusion.
- Jean-Philippe ACCART et Marie-Pierre RÉTHY, *Le métier de documentaliste*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2008, partie 5.
- Daniel CONFLAND, *Économie de l'information spécialisée. Valeur, usages professionnels, marchés*, Paris, ADBS, 1997.
- Paul A. DAVID, « Une introduction à l'économie et à la société du savoir », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 171, mars 2002, p. 13-28.
- Peter DRUCKER, *Les nouvelles réalités : de l'État-providence à la société du savoir*, Paris, Interéditions, 1989.
- *L'économie de l'information : la science économique au défi des théories de l'information*, sous la dir. de Pascal PETIT, Paris, La Découverte, 1998.
- Charles GOLDFINGER, *L'utile et le futile : l'économie de l'immatériel*, Paris, Odile Jacob, 1994.
- Lawrence LESSING, *L'avenir des idées : le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005.
- Fritz MACHLUP, *Knowledge : Its Creation, Distribution and Economic Significance*, vol. III, *The Economics of Information and Human Capital*, Princeton, Princeton University Press, 1984.
- Robert B. REICH, *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod, 1993.
- *La société informationnelle : enjeux sociaux et approches économiques*, sous la dir. d'Anne MAYÈRE, Paris, L'Harmattan, 1997.

9. Google pour l'instant, Facebook probablement dès 2012.